

Objet : ASSIGNATION TEULE LAURENT AUDIENCE DU 19 JUIN 2018

Expéditeur : laboriandr@yahoo.fr

À : fmartins.avocat@gmail.com

Date : jeudi 14 juin 2018 à 12:12:01 UTC+2

Maître,

A fin d'assurer la défense de votre client Monsieur TEULE Laurent, veuillez trouver l'acte d'assignation délivré.

Dont assignation que vous pouvez consulter sur mon site destiné aux autorités judiciaires et administratives.

Informations que vous pouvez consulter et imprimer à votre convenance,

Soit les pièces de la procédure reprises dans le bordereau de pièce.

Pour votre information confidentielle!!

Article 41 de la loi du 29 juillet 1881

Ne donneront lieu à aucune action en diffamation, injure ou outrage, ni le compte rendu fidèle fait de bonne foi des débats judiciaires, ni les discours prononcés ou des écrits produits devant les tribunaux.

Article 434-1 et suivant du code pénal

Le fait, pour quiconque ayant connaissance d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets, ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes qui pourraient être empêchés, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Soit au lien suivant de mon site:

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Refere%20T.G.I%20TEULE%20RESPON%202018/REFERE%20provis%20TEULE%20%20juin%202018.htm>

CORDIALEMENT

LABORIE André



NCPC 2008.pdf
419.2kB



assignation delivree TEULE.pdf
571.4kB